



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2020 – NUMÉRO 341 DU 31 DÉCEMBRE 2020

TABLE DES MATIÈRES

**SECRETARIAT GENERAL DE LA PREFECTURE DU NORD
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE LA CITOYENNETE**

Arrêté préfectoral du 31 décembre 2020 instituant les commissions de propagande à l'occasion des élections municipales partielles intégrales de la commune de GRAND-FORT-PHILIPPE

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la citoyenneté

Section des élections

**Arrêté préfectoral instituant les commissions de propagande à l'occasion
des élections municipales partielles intégrales de la commune de Grand-Fort-Philippe**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment les articles L.241, R.31 et R.32 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2020 portant convocation du collège électoral de la commune de Grand-Fort-Philippe pour l'élection municipale partielle intégrale et l'élection du conseiller communautaire ;

Vu l'ordonnance du 23 décembre 2020 de Monsieur le Premier président de la cour d'appel de Douai ;

Vu les désignations faites par Madame la Directrice de la performance logistique de La Poste Hauts de France ;

Sur la proposition du sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Pour l'élection municipale partielle intégrale et l'élection du conseiller communautaire de Grand-Fort-Philippe qui se déroulera le 24 janvier 2021 et, éventuellement, le 31 janvier 2021, la commission de propagande, qui doit être instituée conformément aux dispositions des articles L.241, R.31 et R.32 du code électoral, est composée comme suit :

Présidente titulaire : Madame Jessy LELONG, juge au tribunal judiciaire de Dunkerque,

Présidente suppléante : Madame Christine RAMEE, juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Dunkerque.

Membres titulaires :

– Mme Martine WITASSE, adjointe à la cheffe du bureau de la réglementation et des étrangers à la sous-préfecture de Dunkerque ;

– Monsieur Christophe VITSE, représentant Madame la directrice de la performance logistique de La Poste Hauts de France.

Membres suppléants :

- Mme Isabelle COIGNON, cheffe du bureau de la réglementation et des étrangers à la sous-préfecture de Dunkerque
- Monsieur Thierry BECK, représentant Madame la directrice de la performance logistique de La Poste Hauts de France.

Secrétaire titulaire : Mme Keltoum ZIRAB, agent du bureau de la réglementation et des étrangers à la sous-préfecture de Dunkerque ;

Secrétaire suppléante : Mme Vanessa TROTTIN, agent du bureau de la réglementation et des étrangers à la sous-préfecture de Dunkerque.

Article 2 – Le siège de la commission de propagande est fixé en sous-préfecture de Dunkerque, sis 27 rue Thiers à Dunkerque.

Article 3 – Les documents de propagande devront être déposés, au plus tard, en mairie de Grand-Fort-Philippe :

- le mercredi 13 janvier 2021 à 12 heures, pour le premier tour de scrutin,
- le mercredi 27 janvier 2021 à 12 heures en cas de second tour.

Article 4 – Les candidats ou leurs mandataires peuvent assister, avec voix consultative, aux travaux de la commission qui sera installée le vendredi 8 janvier 2021 à 14 heures (sous-préfecture de Dunkerque, 27 rue Thiers à Dunkerque, salle VAUBAN) et qui se réunira :

- le mercredi 13 janvier 2021 à 14 h en mairie de Grand-Fort-Philippe (salle des mariages) pour le premier tour,
- le mercredi 27 janvier 2021 à 14 h en mairie de Grand-Fort-Philippe (salle des mariages), en cas de second tour.

Article 5 – Le sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque, la présidente et les membres de la commission de propagande sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Lille, le 30 DEC. 2020

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général adjoint


Nicolas VENTRE